

ORIGINAL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

03/IOCI du 16/12/83
22025.T.B.6

DECRET N° _____ /MTPS.DGTFP.DFP.

Portant intégration et nomination de
Monsieur NKQUNKOU Léopold André dans
les cadres de la catégorie A hié-
rarchie I des Services Techniques
(Laboratoire des Mines).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25.80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 60.90 du 3.3.60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
- (/u le décret n° 62.130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62.195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62.197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62.198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63.81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67.50/FP-BE du 24.2.67 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74.470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62.196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79.154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif n° 81.016 du 26.1.81 au décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81.017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 83.320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
- (/u la lettre n° 2950/MEN.DGEOC.DOB du 22.7.83 du Directeur de l'Orientalisation et des Bourses transmettant le dossier de candidature de l'intéressé ;

DGB.

DCF.

.../...

YB

(/u Le Protocole d'Accord du 5.8.70 signé entre l'URSS et le Congo ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret n° 60.90 du 3.3.60 et du Protocole d'Accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur NKOUNKOU Léonold André, né le 15 Octobre 1957 à Bacongo, titulaire du Diplôme de l'Institut Polytechnique de Biélorussie (URSS), spécialité : Approvisionnement en Energie Electrique des Entreprises Industrielles des villes et de l'Agriculture, est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingenieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, le 16 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et
de l'Energie,

- Rodolphe ADADA. -

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIDNA. -

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZBU. -

AMPLIATIONS :
JORPC 1 DCF. 1
DGTFF,DFP 3 MME. 2
DFP,BST 1 DOSSIER 3
DGB. 3 INTERESSE 1
SGCN,BC 2.